

AIDE LEADER EN FAVEUR DE L'INSERTION PAYSAGERE DES AIRES DE SERVICES POUR CAMPING CAR ET DE LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE ASSOCIEE

Quel territoire ?

Les projets sont éligibles à ce dispositif dès lors qu'ils ont vocation à se réaliser sur le territoire du GAL, à l'exception des communes du pôle urbain : AVERMES, MOULINS, NEUVY, YZEURE.

Qui sont les bénéficiaires de cette aide ?

Les 6 EPCI adhérents au Territoire de Projet en Sologne et Bocage Bourbonnais

Quel est la nature des dépenses éligibles ?

Les investissements d'aménagements paysagers, les informations touristiques et la signalétique.

Quel est le financement prévu ?

Plafond aide Leader 10 000 € par intercommunalité soit plafond coût de projet 22 500 €

Taux d'intervention : selon les règles du FEADER (55% de la dépense publique nationale)

Comment bénéficiaire de ce dispositif ?

Chaque EPCI ne pourra bénéficier que d'un financement Leader (qui pourra être étalé sur plusieurs années dans le cas d'un déploiement de l'équipement).

Leader ne pourra intervenir qu'avec d'autres financements publics selon les règles liées au Feader.

La procédure est la même que pour l'ensemble du programme Leader.

Chaque EPCI ne pourra bénéficier que d'un financement Leader (qui pourra être étalé sur plusieurs années dans le cas d'un déploiement de l'équipement).

Leader ne pourra intervenir qu'avec d'autres financements publics selon les règles liées au Feader.

La procédure est la même que pour l'ensemble du programme Leader :

Pièces administratives :

- ✓ Exemple original du formulaire de demande d'aide complété et signé
- ✓ Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (devis).
- ✓ Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible)
- ✓ Certificat d'immatriculation indiquant le n° SIRET ou n° PACAGE

- ✓ Document ou référence permettant le rattachement à une stratégie locale de développement ou à un schéma général (des services, des activités touristiques...), visé par la structure responsable de la stratégie ou du schéma.
- ✓ Tout document permettant de justifier de la situation du demandeur au regard de la TVA.
- ✓ Tout document permettant de s'assurer de la participation des cofinanceurs
- ✓ Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement et autorisant le maire ou le président à solliciter la subvention.
- ✓ Note technique et note positionnant le projet par rapport à la stratégie Leader
- ✓ L'arrêté de permis de construire ou de déclaration de travaux, le plan de situation, le plan cadastral, le plan de masse des travaux.

Le cas échéant le GAL en Sologne et Bocage Bourbonnais pourra demander des pièces complémentaires jugées nécessaires à l'instruction du projet

Obligations contractuelles :

- ✓ l'implantation des aires de services doit être conforme au Code de l'Urbanisme et le choix du lieu d'implantation doit répondre aux besoins spécifiques de ce type de clientèle. Le maître d'ouvrage doit prendre tous les contacts nécessaires pour être en conformité avec les lois et les règlements en vigueur,
- ✓ le projet doit obtenir les avis favorables du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) du département,
- ✓ le projet devra intégrer, le cas échéants, les recommandations des Chartes Architecturales et Paysagères,
- ✓ outre les informations touristiques du territoire, l'aire de services devra comporter une information commune liée au Pays en Sologne et Bocage Bourbonnais : à minima une carte du territoire, identique pour chaque territoire, faisant figurer les 6 intercommunalités, les entités paysagères identitaires (Rivière Allier, la Sologne Bourbonnaise, le Bocage Bourbonnais) et les principaux pôles touristiques (le Pal, Moulins, Souvigny, Bourbon...). Cette carte devra reprendre la Charte graphique de l'Association Territoire de Projet en Sologne et Bocage Bourbonnais (visuel, police, couleurs...),
- ✓ d'un territoire à l'autre, une cohérence devra être trouvée dans la signalétique et la présentation des informations,
- ✓ les logos du GAL, de Leader et de l'Union européenne devront également apparaître.

Qui contacter ?

Estelle GAZET, Chargée de mission Leader
06 70 69 84 83 / 04 70 35 26 61
e.gazet@sologne-bocage-bourbonnais.fr